

CAP Métiers de l'agriculture Support équin ou bovin
Détenu par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté
(RNCP 40523 – Diplôme 50321130) Publié au JO le 23/04/2025

Le CAP support équin ou bovin constitue une perspective de formation professionnelle adaptée pour des jeunes dont le niveau scolaire ne permet pas une entrée directe en bac professionnel mais présentant de réelles dispositions professionnelles.

PREREQUIS

Elèves sortant d'une 3^{ème} de l'enseignement agricole, de collège, de 3^{ème} SEGPA (avec dérogation si moins de 16 ans)

- Elèves issus d'une seconde professionnelle
- Satisfaire aux exigences de l'entretien d'entrée

OBJECTIFS : APTITUDES/COMPETENCES

- Acquérir, par les nombreuses périodes de stage en exploitation, en écurie, ou élevage équin, une solide expérience professionnelle et pratique.
- Acquérir un niveau de formation générale et technique
- Poursuivre chaque fois que cela est possible une formation de niveau IV

DUREE

La formation a une durée de 800 heures sur deux ans.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Réception des candidatures à partir de janvier
- Contacts téléphoniques, mails ou rencontres à la Porte Ouverte suivis d'un entretien individuel avec le jeune et sa famille
- Début de la formation en septembre
- Pour l'apprentissage les contrats peuvent être signés trois mois avant le début de la formation

TARIF(S) CAP

- Sous statut scolaire et convention de stage

Coût à charge de la famille en pension/scolarité- Fournitures scolaires et autres frais pédagogiques			Si l'élève perçoit des bourses, elles se déduisent des montants ci-contre. Le règlement s'effectue en 10 mensualités d'octobre à juillet.
CAP 1 ^{ère} année	Pension Tarif vert : 1 428€ *	Pension Tarif orange : 1 647€ **	
	Tarif ½ pension : 1 022€		
CAP 2 ^{ème} année	Tarif vert : 1 428€ *	Tarif orange : 1 647€ **	
	Tarif ½ pension : 1 022€		

*Engagement pour l'internat à l'année

** Engagement pour l'internat au trimestre

Pour les 2 tarifs 30€ de frais de dossier pour les nouveaux inscrits

- Sous statut de l'apprentissage

	Coût à charge de la famille en pension ou ½ pension		*engagement annuel pour l'internat **engagement trimestriel pour l'internat
CAP 1 ^{ère} année	Tarif vert : 877€*	Tarif orange : 1 096€**	
	½ pension : 471€		
CAP 2 ^{ème} année	Tarif orange : 877€*	Tarif orange : 1 096€**	
	½ pension : 471€		

Le règlement se fait mensuellement d'octobre à juillet.

REMUNERATION DES STAGIAIRES ET APPRENTIS

- Sous statut scolaire

Au-delà de la 463^{ème} heure de stage (soit à partir de la 14^{ème} semaine si le stagiaire travaille 35 heures par semaine), le maître de stage doit verser un montant équivalent à 15% du plafond de la sécurité sociale (soit 4.50€ par heure de stage effective en 2026)

- Sous statut de l'apprentissage

SMIC **BRUT** AU 01/01/2026 = 12,02 €/heure



Age	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES (base 151,67 heures)								
	% du SMIC	1ère année		% du SMIC	2ème année		% du SMIC	3ème année	
		par mois	par an		par mois	par an		par mois	par an
16 - 17	27%	492,22 €	5 906,63 €	39%	710,98 €	8 531,79 €	55%	1 002,67 €	12 032,01 €
18 - 20	43%	783,90 €	9 406,85 €	51%	929,75 €	11 156,96 €	67%	1 221,43 €	14 657,18 €
21 - 25	53%	966,21 €	11 594,49 €	61%	1 112,05 €	13 344,60 €	78%	1 421,97 €	17 063,58 €
26 et +	100%	1 823,03 €	21 876,39 €	100%	1 823,03 €	21 876,39 €	100%	1 823,03 €	21 876,39 €

L'apprenti(e) reste exonéré(e) de charges salariales jusqu'à un salaire de 50% du SMIC.

- En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.
- En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente.

Le maître d'apprentissage bénéficie d'une aide **unique** de 5 000€ pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2026, quel que soit la durée.

CONTACT /RESPONSABLE DE LA FORMATION

Christophe LETOURNEUR, directeur
Bénédicte IACHKINE et Dominique ENOUF
Tél. : 02 31 21 68 48- Mél : mfr.balleroy@mfr.asso.fr

METHODES MOBILISEES :

- Cours en salle de classe ainsi qu'en salle informatique
- Formation réalisée sous statut scolaire en alternance école/entreprise ou en apprentissage au rythme de deux tiers du temps en entreprise agricole bovine ou équine et un tiers du temps à la MFR.
- Visite d'exploitations et pratiques dans des exploitations partenaires

Les temps en exploitation agricole ou en écurie et la collaboration avec le maître de stage ou d'apprentissage constituent un temps de formation à part entière

MODALITES D'ÉVALUATION:

Les compétences acquises sont validées par le diplôme national du CAP Métiers de l'agriculture support bovin ou équin sous forme de 12 contrôles continus en cours de formation (CCF) et un examen final



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référente handicap, Mme LAIGNEAU-LECOURT : a.laigneau-lecourt@mfr.asso.fr Tél : 02.31.21.68.48

PASSERELLES ET DEBOUCHES

- Poursuite d'études en bac pro : 2nde ou 1^{ère}
- Poursuite d'études en BPREA
- Salariat